



Le rôle du Juge de mise à l'état

Par **myny**, le **08/01/2014** à **15:03**

Bonjour,rrnrnAprès deux procès que nous avons gagnés pour une succession nous avons du saisir le TGI parce que la partie adverse refuse toujours de nous régler la soulte qui nous doit et nous venons de recevoir un courrier de l'avocat. rnLe juge de la mise en état a demandé à la partie adverse de répondre à nos conclusions avant une date. rnLe juge de la mise en état va t-il définitivement prendre une décision? ou il faudra encore passer passer par le TGI pour refaire le procès? rnMerci pour vos réponses rnrnMerci pour vos réponses